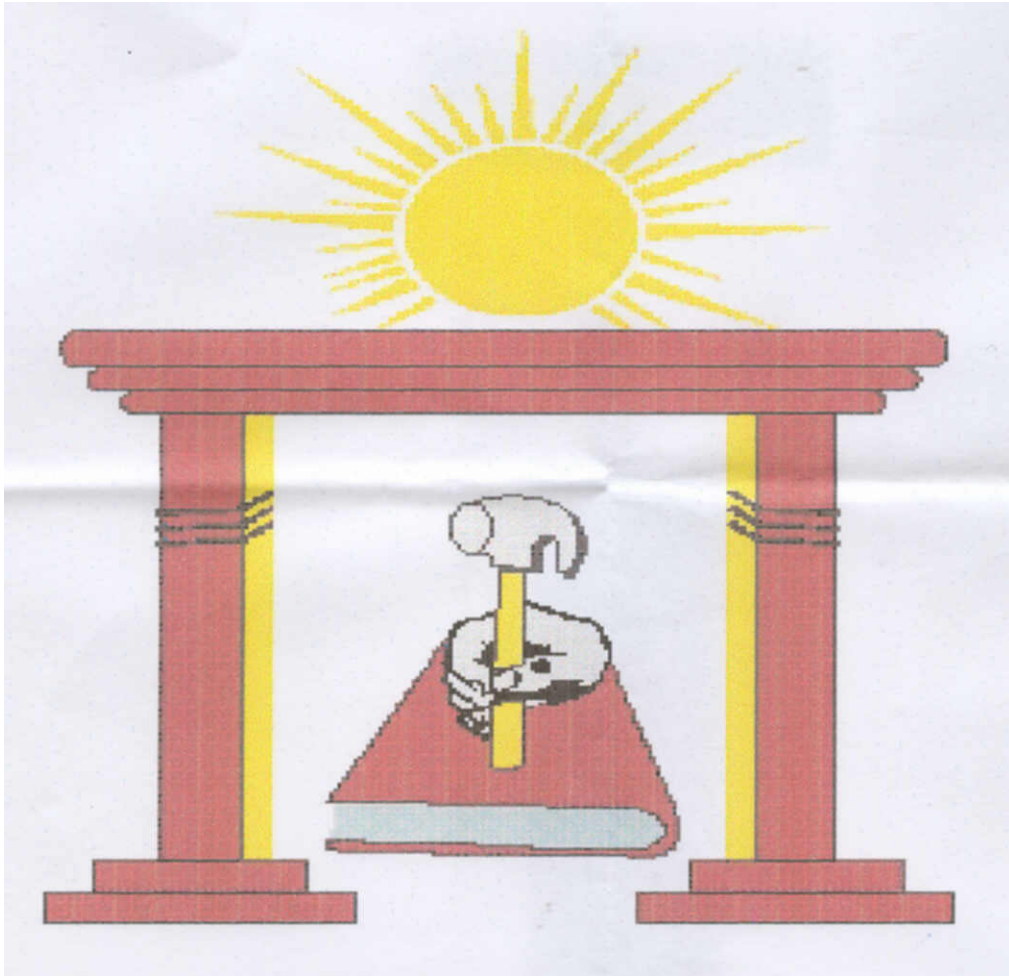


SITRAUNAH

**Sindicato de Trabajadores de la
Universidad Nacional Autónoma de Honduras**



**Syndicat des travailleurs
de l'Université nationale autonome du
Honduras**

Aspects historiques

L'histoire du syndicalisme au Honduras est très récente. Elle remonte aux premières manifestations des travailleurs contre les mauvaises conditions de travail des compagnies bananières du nord du pays dans les années 1950. La première expression importante du syndicaliste au pays a eu lieu en 1954 au moment de la Grande grève (*La gran Huelga*). Cette manifestation historique a établi les bases du mouvement syndical au Honduras. C'est à partir de ces acquis que le mouvement des travailleurs va se consolider et se développer.

Le SITRAUNAH

Le Syndicat des travailleurs de l'Université nationale autonome du Honduras (SITRAUNAH) a été fondé le 11 décembre 1961 par Efraín Reconco Murillo, qui, à ce moment, agissait à titre de professeur du niveau secondaire.

Le SITRAUNAH est une organisation créée pour lutter et défendre les intérêts économiques, juridiques et sociaux de ses membres. On cherche aussi à éduquer les membres sur les principes et l'idéologie du prolétariat mondial.



Manifestation du 11 octobre 2005 à l'UNAH

Aujourd'hui, le SITRAUNAH combat également une série de mesures qui ont été introduites récemment et qui prennent force au Honduras. Le SITRAUNAH qualifie ces mesures de « concepts opportunistes néolibéraux ». Ces nouveaux concepts qui sont en train de s'implanter au Honduras sont l'harmonie ouvrier-patron, la flexibilité du travail, le solidarisme et la Nouvelle culture du travail.

Structure du syndicat

La plus importante autorité du SITRAUNAH est son Congrès ordinaire qui se réunit à tous les deux ans. Il est composé des autorités de l'Assemblée centrale de direction, les assemblées régionales de direction, les délégués des sections, les membres du tribunal honoraire et les invités spéciaux.

Le congrès élit les membres de l'Assemblée centrale de direction, du tribunal honoraire et de la Commission de négociations du contrat collectif. Entre les réunions du Congrès du SITRAUNAH, c'est l'Assemblée centrale de direction qui devient l'autorité suprême du syndicat.

Le SITRAUNAH est divisé en quatre sections qui correspondent à quatre régions différentes du pays. Ces sections sont les suivantes :

Section numéro 1 : Elle se trouve à la Cité universitaire (*Ciudad Univesitaria*) de la capitale du pays, Tegucigalpa, dans le département de Francisco Morazán.

Section numéro 2 : Elle se trouve au Centre universitaire régional du nord (*Centro Universitario Regional del Norte, CURN*), dans la ville de San Pedro Sula, département de Cortés.

Section numéro 3 : Elle se trouve au Centre universitaire régional du littoral atlantique (*Centro Universitario Regional del Litoral Atlántico, CURLA*) dans la ville de La Ceiba, dans le département d'Atlántida.

Section numéro 4 : Elle se trouve dans le Centre universitaire régional du centre (*Centro Universitario Regional del Centro, CURC*) de la ville de Comayagua dans le département du même nom.



Normes et règlements du SITRAUNAH

En premier lieu, le SITRAUNAH est encadré par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ratifiées par l'État hondurien, plus particulièrement :

1. La Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
2. La Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

Deuxièmement, la constitution politique de la République du Honduras prévoit des dispositions sur lesquelles s'appuie le SITRAUNAH.

En troisième lieu, le SITRAUNAH est protégé par le Code du travail (*El Código del Trabajo de Honduras*) qui a été l'un des acquis de la Grande grève bananière de 1954. Présenté le 19 mai 1959 par le gouvernement de Ramón Villeda Morales, le Code du travail a été adopté officiellement en juillet 1959.

En quatrième lieu, le SITRAUNAH est régi par ses règlements internes et, finalement, par les conventions collectives.

Selon les règlements internes, le SITRAUNAH doit être affilié à une fédération syndicale. Cette décision revient au Congrès central de direction du SITRAUNAH. Actuellement, le SITRAUNAH fait partie de la Fédération unitaire des travailleurs du Honduras (*Federación Unitaria de Trabajadores de Honduras, FUTH*), qui fait partie de la Confédération de travailleurs de Honduras (*Confederación de Trabajadores de Honduras, CUTH*).

La Fédération unitaire des travailleurs de Honduras (*FUTH*), est affiliée à la Fédération Syndicale mondiale (FSM).

En outre, le *FUTH* est membre du Bloc populaire du Honduras (*Bloque Popular en Honduras*) et de la Coordination nationale de résistance populaire (*Coordinadora Nacional de Resistencia Popular*).

Coordonnées :

L'actuel président de l'Assemblée central de direction est monsieur René Andino

Courriel : sitraunah@compunet.hn

Téléphones : (504) 235 3011
(504) 232 4539
(504) 235 4011
(504) 232 2110
Postes 223, 235 et 3010

Télécopieur : (504) 235 3012

Biographie

Il faut noter que le SITRAUNAH ne possède pas de site Internet, ce qui complique la recherche à partir de l'étranger. Ce portrait a été rendu possible grâce à la formidable collaboration de Carlos Martel, finissant en droit de l'Université national autonome de Honduras et jeune leader engagé dans la lutte pour la reconnaissance des droits des minorités sexuelles au Honduras. À ce titre, il a été invité par différents organismes internationaux dont les Nations Unies. Il a également participé au Forum d'actions des jeunes citoyens organisé par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse.

Sites Internet consultés :

<http://www.latribuna.hn>

<http://www.elheraldo.hn>

<http://www.lib.utexas.edu/maps/honduras.html>

<http://www.ilo.org>

Portrait réalisé par [Luis Huertas](#)
dans le cadre du cours [GIE 64375](#) « Relations humaines dans les affaires
internationales », [Programme de MBA en gestion internationale](#) de l'Université Laval,
Professeur : [Gérard Verna](#).